



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN



« TROU DE LA TVA », LE MANQUE A GAGNER INDECENT DE LA FRANCE

20,896 milliards€, c'est le « **cru annuel** » du manque à gagner de TVA pour la France selon la dernière estimation de la Commission européenne du 21/09/2018 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-5787_en.htm).

Les syndicats UNSA DOUANES et UNSA DGFIP, lanceurs d'alerte traditionnels sur ce thème, dénoncent une **contemplation consentie de l'indécence abyssale de la fraude à la TVA**.

Chaque année, l'État français s'endette pour assumer cette redistribution devenue macro-économique et structurelle. Pourquoi ?

La suppression de la fraude à la TVA permettrait pourtant le financement intégral de la suppression de la taxe d'habitation (20 M/an) !

Contrairement à l'évasion fiscale ou à la fraude fiscale classique qui consiste à ne pas payer l'impôt, **la fraude à la TVA est un braquage des finances publiques** qui conduit l'État à remettre de la TVA à des escrocs. C'est aussi un **mécanisme de blanchiment d'argent devenu une forme « d'investissement » pour le banditisme**.

Le discours de Bercy du 13 septembre 2018 de Gérald DARMANIN semble être une véritable impulsion telle que la Belgique a pu connaître dans les années 2000 (SIC!). Mais **après les paroles, les syndicats UNSA DOUANES et UNSA DGFIP attendent des actes TRES RAPIDES!**

La prise de conscience de ce phénomène est extrêmement tardive. Nous demandons au Ministre du budget de changer le paradigme de la fraude et d'**investir sans délai sur les moyens administratifs et judiciaires** alloués à la lutte contre cette fraude au sein de Bercy :

Les objectifs souhaités :

- nommer la fraude
- la mesurer
- la combattre en temps réel dans une approche décloisonnée au sein de Bercy

Le process pour y parvenir:

- décèlement précoce (a priori et non a posteriori) pour limiter les préjudices
- approche multidisciplinaire** (judiciaire et administrative DGFIP/DGDDI) dans l'analyse des profils de fraude sélectionnés et **création d'une cellule opérationnelle adossée à la TASK FORCE TVA**
- réaction très rapide des services judiciaires et/ou administratifs spécialisés de Bercy dans une approche coordonnée et appropriée à la gravité des faits
- création d'une Garde des finances au sein de Bercy et rééquilibrage de l'effectif des personnels dédiés à la lutte contre la fraude, comme demandé depuis plus de 15 ans.
- extension des attributions officielles du ministre du budget à la « lutte contre la fraude » pour transformer l'impulsion du 13/09/2018 en impulsion permanente.**

Paris, le 21 septembre 2018